



ECORESPONSABLE

## L'abri vélos sécurisé à énergie solaire

Développer les mobilités douces et faciliter la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire boulonnais sont les objectifs fixés par le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Publié le 04 juillet 2022

Depuis la création du Schéma directeur cyclable en 2017, établi en étroite collaboration avec les communes et le Département du Pas-de-Calais, pas moins de 21 km de travaux d'aménagements cyclables ont été réalisés.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a également lancé le déploiement de nombreux stationnements vélos en 2020.

**Depuis, ce sont 96 appuis vélo, 33 arceaux, 13 box consignes, 2 abris vélos déployés sur les communes de Le Portel, Boulogne-sur-Mer, Pittefaux, Equihen-plage, Conteville-lez-Boulogne et Wimereux.**

Soit **144 équipements** qui représentent 314 places de stationnements.

D'ici la fin de l'année, **438 nouvelles places** de stationnement seront créées.

Aujourd'hui, un nouvel équipement rejoint ce parc de stationnement vélos : **l'abri vélos sécurisé à énergie solaire.**

Situé sur le parking de la Gare de Boulogne-sur-Mer, cet abri vélos sécurisé à énergie solaire a l'avantage d'être couvert et bénéficie d'une capacité d'accueil de 30 vélos, répartis sur 2 étages. Il est équipé de panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter ses systèmes électriques et donc d'être autonome en énergie.

### › **Comment profiter de cet équipement ?**

L'exploitation de cet équipement a été confiée à Marinéo.

Il fonctionne via une carte PASS PASS avec abonnement « PASS PASS parking vélo »

L'abonnement est à souscrire directement en Boutique Marinéo au Centre commercial Liane de Boulogne-sur-Mer.

### › **Son coût ?**

L'abonnement est de 5€ par an pour les usagers détenteurs d'un abonnement Marinéo mensuel ou annuel en cours de validité. Il est de 10€ pour les non-abonnés Marinéo (+ 5€ pour la création de la carte PASS PASS, valable 4 ans).

A noter que l'abonnement permettra par la suite d'accéder aux différents abris vélo couverts et sécurisés qui seront déployés sur le territoire.

Et pour toute information sur l'abonnement PASS PASS parking vélo :

[www.marineo.fr](http://www.marineo.fr) (<http://www.marineo.fr>)



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais

[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer  
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS  
CONTACTER

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

*Saisir une adresse e-mail valide*

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES